

CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 30 Mai 2014 à 20 h 45
COMTE RENDU

1-Réfection Voirie, désignation de l'entreprise et travaux de préparation,

Le Maire présente au Conseil le rapport de la Commission d'appel d'offres qui propose l'Entreprise Gagneraud la moins disante soit un montant de 75.334.58 € HT soit TTC 90.401,50 €, pour la réfection des voies Les Jonquilles, La Hêtraie, Le clerc et la rue de la forge.

Vu le code des marchés publics,

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION CD105, 76450 Bosville, la moins disante pour un montant hors taxes de soixante quinze mille trois cent trente quatre €uros cinquante huit centimes (75.334,58 €) soit toutes taxes comprises quatre vingt dix mille quatre cent un € cinquante centimes (90.401,50 €).

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces concernant ce marché.

2-Désignation des membres du CCAS,

Proposition : M. Denis Hébert, M. Thierry Duprey, Mme Mirlène Brochet

Le Conseil, après en avoir délibéré valide les candidatures de MM Denis Hébert,

Thierry Duprey et de Mme Mirlène Brochet en qualité de membre du CAS.

3-Proposition d'interdiction de stationner autour des étangs et sur les terrains de foot

Les étangs et leur pourtour sont destinés à devenir un espace de loisirs. Certes, leur aménagement n'est pas à l'ordre du jour, mais dès à présent il serait bon de les interdire à tous véhicules, sauf pour le service. Le Maire demande au Conseil son avis.

Le Conseil

-confirme que les étangs et leur pourtour sont un espace de loisirs et qu'il est nécessaire de le réserver à la promenade, à la pêche et diverses activités de détente,

-émet un avis positif à la proposition d'arrêté du Maire visant à interdire cet espace aux véhicules.

4-Validation du plan du préau, école primaire,

Surface proposée $12 \times 6 = 72 \text{ M}^2$ (préconisé $0,80 \text{ M}^2$ par enfant), avec un toit mono-pente à l'identique de l'ancien. Le Maire demande au Conseil l'autorisation de déposer une demande de permis.

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide la surface du futur préau à l'école primaire soit 72 M^2 et son emplacement en limite de la cour. Il sera constitué de 3 murs Est, Ouest et Sud et d'un toit mono-pente. L'accès se fera directement par la cour, sur toute sa longueur. Il autorise la Maire à déposer une demande de permis et à commencer les travaux dès que possible.

5-Demande de subvention pour réhabilitation logements sociaux

Le Maire fait part au Conseil du souhait de la commission des travaux de faire deux logements dans l'ancien médico-social de la sucrerie, considérant sa surface soit 175 M2 et de passer commande des portes et fenêtres s'élevant à 10.000 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

-donne son accord pour faire deux logements et décide de solliciter une subvention auprès de la DDTM et du Département, la plus élevée possible.

- choisit la proposition d'aménagement des pièces, N°3.

-Autorise le Maire à passer commande, chez Raboni, des portes et fenêtres extérieures.

6-Mise aux normes de l'installation électrique aux bureaux de CCCV

Le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise Indépélec d'un montant de 14.613,42 € HT, pour la rénovation de l'installation électrique des bureaux de la CCCV, entièrement obsolète et demande l'autorisation de réaliser les travaux.

Le conseil après en avoir délibéré donne son accord et charge le Maire de réaliser ces travaux dès que possible.

7-Ravalement du local technique

Proposition d'un recouvrement des murs en tôle nervurée (bardage), Raboni propose un devis 3214,38 € pour 250 M2. Deux autres demandes ont été faites (Point p et Gaudu) ; attendons leur proposition.

Le Conseil après en avoir délibéré charge le Maire de solliciter un devis pour un ravalement en monocouche, considérant que le bâtiment est de qualité. La décision sera prise ultérieurement.

8-Redevance SCR

Echéancier de la redevance SCR pour 2013, soit 32.500 €, juin 11.000€, septembre 11.000 € et décembre 10.500€.

Le Conseil après en avoir délibéré valide l'échéancier.

9- Personnel :

☞ à mettre en place pour le TPE (rythme scolaire)

Répartition des heures au Personnel communal, Mme Deneuve Béatrice, Mme Deschamps Nathalie, Mme Dujardin, Barbara et Mme et Mme Christelle Gervais, suivant les besoins et leur compétence.

Le Conseil charge le Maire de faire une proposition d'implication du Personnel pour la mise en place du temps périscolaire éducatif au 1^{er} septembre.

La question sera revue à la prochaine réunion.

☞ Remplacement contrat CUI (PILLON A)

Proposition de remplacement de Mme Pillon dont le contrat se termine le 31 AOUT prochain par un contrat d'avenir si possible ce qui permettra d'avoir 4 heures de plus par semaine.

Le Conseil entendu, donne son accord pour un nouveau contrat d'avenir, si possible et autorise le Maire à signer toutes pièces le concernant.

☞ Renouvellement contrat M. Tony Siline

Proposition de renouvellement de son contrat pour une année.

Le Conseil donne son accord.

10-Demande d'emprunt, désignation de l'emprunteur

Le Maire demande au Conseil d'arrêter le montant et l'autorisation de souscrire l'emprunt auprès de l'organisme dont l'offre est la plus avantageuse.

Le Conseil après en avoir délibéré, étant dans l'obligation de transférer la cantine pour la rendre accessible aux personnes handicapées et suite à la décision de réaliser un nouveau lotissement, donne son accord pour solliciter un prêt de 500.000 € auprès de la CDC, organisme le plus avantageux, avant le 31 juillet prochain date butoir fixée par le gouvernement pour bénéficier d'un taux préférentiel.

11- Questions diverses

☞ Décisions modificatives,

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de procéder à une décision modificative Afin de régler les frais notariés concernant l'acquisition des deux parcelles de la gare.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédit sur le budget principal, comme suit :

Investissement-dépenses-compte 2112-83 + 1500 €

Investissement-dépenses-compte 21318-115 - 1500 €

☞ Compteur de chantier rue cauchoise :

La réhabilitation des logements étant terminée, ce compteur n'est plus utilisé. Il peut donc être déposé.

Le conseil donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22 H 45